

de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 2 9 OCT. 2015

Dossier complet le 2 9 OCT. 2015

N° d'enregistrement F05.05 P0075

1. Intitulé du projet

Déviation d'un tronçon de la voie dite VC105 sur la commune de LES EPESSES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays des Herbiers

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

BESSE Véronique, Présidente

RCS / SIRET

2 4 8 5 0 0 6 2 1 0 0 0 4 5

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Création de 2 tronçons de route à 2 voies pour une longueur totale de 1 660 m (1 330 + 330) Élargissement de la bande de roulement de 5 à 6 m de 2 tronçons de route à 2 voies sur une longueur de 960 m (580 + 380)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création de 2 tronçons de route à 2 voies pour une longueur totale de 1 660 m (1 330 + 330)

Élargissement de la bande de roulement de 5 à 6 m de 2

tronçons de route à 2 voies sur une longueur de 960 m (580+380)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

1) Amélioration des conditions de sécurité vis à vis de la circulation des voies d'accès au Parc du Puy du Fou

L'élargissement de la bande de circulation (de 5 à 6 m) de 2 tronçons ainsi que la création de tronçons nouveaux dotés d'une bande de circulation de largeur 6 m généralisera cette dimension à l'ensemble de la route permettant ainsi les croisements véhicules de transport en commun/véhicules légers mais aussi véhicules de transport en commun/véhicules de transport en commun.

2) Différenciation des flux véhicules des flux piétons

En repoussant à l'Ouest du Parc du Puy du Fou la circulation des véhicules et la desserte des aires de stationnement, en repoussant au nord le raccordement de la voie au delà de l'entrée du Parc, le flux des piétons faisant la liaison aires de stationnement/Parc sera totalement dissocié du flux de véhicules. La sécurité des piétons au regard de ce risque sera garantie d'une part, la fluidité de la circulation améliorée d'autre part.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés sur une période variant de 4 à 6 mois selon les conditions météorologiques.

Ils consisteront en un décapage de la terre végétale, des terrassements/remblaiements généraux permettant de constituer le corps de chaussée, la mise en œuvre du corps de chaussée et de la couche de roulement, la création de fossés de part et d'autre de la voie de circulation, la mise en place d'un cadre béton permettant le franchissement d'un ru, la remise en état des abords avec apport de terre végétale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien de la route consistera en 2 fauches annuelle des accotements à une hauteur d'environ 10 cm et en la réfection de la couche de roulement tous les 10 à 20 ans en fonction de son état d'usure.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Le projet fera l'objet du dépôt o police de l'eau de la Direction							
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédur	e d'autorisation ce formulaire est r	empli					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pre	ojet et superficie globale (assiette) de	e l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées				
Grande	rs caractéristiques		Valeur				
Longueur totale tronçons nouveaux Largeur d'emprise Largeur de la bande de roulement Longueur des tronçons dont la bande de roulement sera élargie de 5à6m 1 660 m 10 à 12m 6 m 960 m							
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long°_	'" Lat ° ' "				
		Long. 46°5	°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°; 2'.51".6 Lat0.°55'.44.".4 3'.45".6 Lat0.°55'.55".2				
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui X Non X 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?							
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Si oui, de quels projets se compose le programme ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?							
Essentiellement du pâturage pour les tronçons nouveaux.							
De l'accotement de voirie pour l'élargissement de la bande de roulement des tronçons concernés							
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?							
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal le 15/12/2011 Le projet s'inscrit majoritairement en zone N du PLU et empiète en zones Nh et AUpf						
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docur	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non				
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, par to	us mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet				
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de							
type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		X					
type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?							
type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une		X					

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		X	
approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		\square	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le tracé du projet a été étudié pour suivre au plus près les courbes de niveaux. Les profils en longs seront tracés pour conserver sur l'emprise du projet les déblais.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le franchissement du ru et de la zone humide qui le borde sera réalisé par un cadre béton. Le lit du ru sera reconstitué sur la partie inférieure du cadre. La largeur de la zone humide à franchir est légèrement inférieure à 8 m. La perturbation ne sera effective que le temps des
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire?		X	travaux.

enorio keli	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Bruits des engins de chantiers en phase réalisation. Bruits liés à la circulation des véhicules en phase exploitation.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	X	Vibrations essentiellement en phase réalisation pour les besoins en compactage des matériaux constituant la chaussée.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		En phase exploitation, lumières générées par les phares des véhicules. Le projet ne sera pas pourvu en éclairage public.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		En phase exploitation, émission de rejets polluants générés par la circulation automobile. A noter qu'il s'agira d'un déplacement de l'émission de rejets polluant sans en accroître la quantité.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		\boxtimes	

	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oul Non X	Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du p Oui Non X	orojet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulair qu'il devrait en être disp	7. Auto-évaluation (facultatif) e rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou pensé ? Expliquez pourquoi.
Le projet pourra - Plus du roulemer - Le tronç de gros t	e rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou

8. Annexes							
8.1 Annexes obligatoires							
	Objet						
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X					
4	Un plan du projet ou pour les travaux ouvrages ou aménagements visés que rubiques 59 et 49 ht et al. 99 109						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;						
8.	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire						
	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que arties auxquelles elles se rattachent	es					
	Objet						
	9. Engagement et signature						
Je	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus						
	Fait à LES HERBIERS le, 23 octobre 2015						
S	ignature P COMMENT OF CONTRACT						
	TERES CONTROL OF THE PROPERTY						